



DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

**PERMIS DE DETENTION D'UN CHIEN DE 1<sup>ère</sup> OU 2<sup>ème</sup> CATEGORIE**

Le Maire de la commune d'Amilly,

Vu le code rural, et notamment ses articles L.211.-1 et suivants, D. 211-3-1 et suivants et R. 211-5 et suivant ;

VU la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

VU l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux ;

VU l'arrêté n° SA-13-1618 du préfet d'Eure-et-Loir, en date du 23 mai 2013, dressant pour le département d'Eure-et-Loir, la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L. 211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté n°DDETSPP-SPAEN-2024-1547 du préfet d'Eure-et-Loir, en date du 22/08/2024, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents ;

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces annexées ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du code rural est délivré à :

- Nom : POLONI
- Prénom : Florian, Nino, Aldo
- Qualité : Propriétaire  Détenteur  de l'animal ci-après désigné
- Adresse ou domiciliation : 25 rue de Saint Aubin - 28300 AMILLY
- Assuré(e) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurance : SANTÉVET au nom de Monsieur POLONI Florian  
Numéro de contrat : N° 79-449-639-197538
- Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : M. POLONI Florian délivrée le 22/01/2026
- Par : RIAUD Nicolas /Objectif Educ.17 rue Paul LAGEVIN – 28300 MAINVILLIERS

Pour le chien ci-après identifié :

- Nom (facultatif) : AYA
- Race ou type : Américan Staffordshire Terrier
- N° de pedigree si le chien est inscrit au livre des origines françaises (facultatif) :  
N°LOF : AME.ST.165728
- Catégorie : 1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>
- Date de naissance :21/01/2025
- Sexe : Mâle  Femelle
- N° de puce : 250269300409248 implantée le : 21/03/2025
- Vaccination antirabique effectuée le : 22/04/2025 par : Docteur Sophie GUIONIE  
N° d'ordre 18525
- Evaluation comportementale effectuée le : 17/11/2025 par : D. RICHEL Delphine  
N° d'ordre N°23708

**Article 2** : La validité du présent permis est subordonnée au respect par le titulaire mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de la validité permanente :

- De l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- Et de la vaccination antirabique du chien.

**Article 3** : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

**Article 4** : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 5** : Une copie du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à AMILLY le 01/04/2026

*Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie- 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Notifié le  
Signature

Le Maire,



Denis-Marc SIROT-FOREAU

Acte exécutoire

Publié sur le site internet [www.amilly28.fr](http://www.amilly28.fr) le : 13/04/2026

Notification par courriel le :